

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :

NF « Fenêtres et blocs-baies PVC et Aluminium RPT » associée aux marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et ACOTHERM (NF220/EP5), et QB « Fenêtres pour toit en pente » associée à la marque ACOTHERM (QB04)

Président : MAYAUD Damien, Sté Nationale d'Espaces Ferroviaires

Vice-Président : GOESSEL Marc, CSTB

Secrétaires : ALONSO Béatrice, BABIN Aymeric, DEMORGNY Titouan, CSTB

Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant						
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège « Fabricants » * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 7 à 13 membres	BAUQUIS François	LAPEYRE	26/02/2020									
	BEDU Stéphane	KAWNEER / INITIAL	26/02/2020									
	DEMANGE Daniel	LES ZELLES	26/02/2020									
	DEVES Olivier	VELUX France	26/02/2020									
	GUERET Frédéric	MILLET	26/02/2020									
	LOPPIN Nicolas	SNFA	26/02/2020									
	MACQUART Philippe	UFME	26/02/2020				MENEZ Ludivine	UFME	26/02/2020			
	MEYER Luc	TRYBA INDUSTRIE	26/02/2020									
	MONTES Manuel	OUEST ALU K.LINE	26/02/2020				HAUBOIS Tony	OUEST ALU K.LINE	26/02/2020			
	QUERNET Claude	LORILLARD	26/02/2020									
	SEBURGER Rainer	SELO FENSTERBAU	26/02/2020				NEU Christian	SELO FENSTERBAU	26/02/2020			
VIDAMMANT Albert	MENUISERIES NICOLAS	26/02/2020										

Membre titulaire, représentant de l'organisme							Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège « Utilisateurs et Prescripteurs » * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 7 à 13 membres	CRIAUD Annie	AGC France SAS	26/02/2020									
	DUCLOYER Frédéric	UNIQ	26/02/2020									
	DUFORESTEL Thierry	EDF	26/02/2020									
	DURANDAL Cédric	BATICEF	26/02/2020									
	LEROUX Valérie	HABITAT & TERRITOIRES Conseil	26/02/2020									
	MAYAUD Damien	SNEF	26/02/2020									
	SOULES Denis	INTERFACE	26/02/2020				BOURGON Fabrice	INTERFACE	26/02/2020			
	TREVET Gilles	TREMCO ILLBRUCK	26/02/2020									
Collège « Organismes Techniques et Experts » * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 7 à 13 membres	FILIANCE											
	GOAS Laurent	BUREAU VERITAS	26/02/2020									
	EXPERTS FENETRES PVC											
	BEDNARCZYK Bruno	REHAU	26/02/2020									
	DE BENAZE Yann	PROFINE	26/02/2020				BRUNER Gilbert	PROFINE	26/02/2020			

Membre titulaire, représentant de l'organisme							Membre suppléant, le cas échéant					
Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			
			date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans	
EXPERT FERMETURES												
SESTER Thierry	BUBENDORFF	26/02/2020										
EXPERTS AU GROUPE SPECIALISE N° 6												
GRANDVIENNOT Sylvain	VEKA	26/02/2020				COLIN Bernard	VEKA	26/02/2020				
AUTRES												
VASSEUR Nicolas	GINGER - CEBTP	26/02/2020										
CHABAULT Eric	BUREAU VERITAS	26/02/2020				TRECU Vincent	BUREAU VERITAS	26/02/2020				
ORGANISMES TECHNIQUES ET ADMINISTRATION												
BOUVIER Sandrine	AFNOR Certification	26/02/2020				KERTESZ Christine	AFNOR Certification	26/02/2020				
GOESSEL Marc	CSTB	26/02/2020										
GIRARDOT Nathalie	AFNOR Normalisation	26/02/2020										
OMS Cécile	FCBA	26/02/2020				BURTIN Dominique	FCBA	26/02/2020				

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative 24 approuvée le : 09 février 2020

**Par le responsable d'application
Marc GOESSEL**

